



PROPOSITIONS DES ONG
DU RÉSEAU ACTION CLIMAT

POUR LA CONVENTION

CITOYENNE POUR LE CLIMAT

réseau
action
climat
france

DES VOITURES PLUS ÉCONOMES ET MOINS POLLUANTES

C'EST IMPORTANT
POUR LE CLIMAT...

16%

des émissions de gaz à effet de serre
en France sont dues aux voitures
particulaires



2^e CAUSE

de l'augmentation des émissions
de CO₂ à l'échelle mondiale tous
secteurs confondus : les SUV
(Source AIE)

... ET LA JUSTICE SOCIALE

1,6 an

d'espérance de vie perdue à
cause de la pollution de l'air
en France en moyenne
(source European Heart Journal)

€€€



€€€

Devant l'alimentation, les
déplacements représentent le second
poste de dépenses pour les ménages
en 2017 (INSEE)

POURQUOI CETTE PROPOSITION ?

Les émissions des véhicules neufs sont réparties à la hausse depuis 2 ans, pour s'établir à **112 g de CO₂ par km** en moyenne en 2018 alors que l'objectif réglementaire européen est de **95 g en 2020**. Le dispositif de malus automobile dont sont exonérés plus de 80 % des véhicules montre donc ses limites. La part de marché des SUV est passé de 5 à 36 % entre 2008 et 2018 et le poids moyen des véhicules augmente continuellement.

Les véhicules électriques émettent 2 à 3 fois moins de gaz à effet de serre qu'un véhicule essence/diesel sur l'ensemble de leur cycle de vie mais ils représentent moins de 10 % des primes à la conversion. Les bénéfices de l'électrique seront, si rien ne change, annulés par l'effet « SUV ».

CONCRÈTEMENT, ON FAIT COMMENT ?

1 Permettre la fin des ventes des voitures les plus polluantes • Il convient en premier lieu de définir un calendrier compatible avec l'accord de Paris : une fin de vente de modèles neufs purement essence et diesel en 2030 pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. Les hybrides rechargeables devraient avoir une autonomie minimale de 50 km par jour dès 2025.

• Renforcer le malus basé sur les émissions de CO₂ et ajouter un malus progressif dépendant du poids pour les véhicules neufs de plus de 1,3 tonnes (et à partir de 1,7t et 1,8t pour les hybrides rechargeables et électriques) et dont seront exonérées les familles nombreuses, réduira l'empreinte carbone.

• D'ici 2025, il est nécessaire de garantir la mise en place de politique d'apaisement (baisse de la vitesse, zone à trafic limité, réseau cyclable dans toutes les villes). La sortie progressive du diesel et de l'essence doit être anticipée d'ici 2025 et 2030 dans les agglomérations qui dépassent les seuils de pollution de l'air.

2 Accès aux véhicules moins polluants • Améliorer la prime à la conversion est possible en la réservant aux véhicules à faibles et à très faibles émissions pour l'achat d'un véhicule neuf et en l'ouvrant aux véhicules d'occasion essence récents et moins polluants uniquement pour les ménages les plus modestes. Pour sortir du piège du pétrole, les véhicules neufs essence diesel ne doivent plus être subventionnés.

• Compléter les dispositifs par la mise à disposition d'un prêt à taux zéro pour les ménages qui ont des revenus insuffisants et ainsi leur permettre d'accéder à un véhicule moins polluant.

• Transformer la prime à la conversion en vraie prime à la mobilité écologique et solidaire pour favoriser le changement des pratiques. Vélo, vélo à assistance électrique, vélo cargo, autopartage, transports en commun, covoiturage : tous ces modes méritent d'être encouragés.

→ POUR ALLER PLUS LOIN

- La synthèse de l'étude sur le véhicule électrique en ligne et la vidéo pédagogique : <http://www.fondation-nature-homme.org/magazine/quelle-contribution-du-vehicule-electrique-la-transition-energetique>
- Huit conditions pour un développement soutenable de l'électromobilité <https://reseauactionclimat.org/developpement-soutenable-voiture-electrique-france/>

ILS L'ONT FAIT

Pour avoir la flotte automobile la moins polluante au monde, la Norvège a introduit un malus sur les voitures lourdes et augmenté le bonus pour les électriques. Avec l'opération « Je plaque ma caisse », Grenoble accompagne les personnes voulant se passer de leur voiture polluante dans la recherche d'une solution alternative.

Le Réseau Action Climat fédère les associations impliquées dans la lutte contre les changements climatiques

CONTACT

anne.bringault@reseauactionclimat.org
reseauactionclimat.org





PROPOSITIONS DES ONG
DU RÉSEAU ACTION CLIMAT

POUR LA CONVENTION

CITOYENNE POUR LE CLIMAT

réseau
action
climat
france

MOINS D'AVION, PLUS DE TRAINS

C'EST IMPORTANT POUR LE CLIMAT...



Un aller retour Paris-New York émet **UNE TONNE** de CO₂, soit l'équivalent d'une personne pour se chauffer pendant un an



Les émissions de CO₂ de l'avion au kilomètre par passager sont **45 fois supérieures** à celles du TGV

... ET LA JUSTICE SOCIALE

1/3

Un tiers des Français ont pris l'avion l'an passé, 64% des cadres (sondage BVA)*

7,2 milliards €



d'exonération de taxe sur le kérosène en France

POURQUOI CETTE PROPOSITION ?

Avec une augmentation du nombre de passagers annuels de près de 6% par an, les émissions de CO₂ du secteur aérien ne font qu'augmenter et si rien n'est fait, elles pourraient tripler d'ici 2050 alors même que ce secteur émet d'autres gaz à effet de serre.

Les exonérations de taxe sur le kérosène, l'absence de TVA ou une TVA réduite sur les billets et les subventions aux compagnies aériennes et aux aéroports pénalisent l'essor des alternatives plus écologiques comme le train, notamment en termes d'emplois.

D'un autre côté, malgré le potentiel du transport ferroviaire, des lignes de train et des dessertes ont été supprimées ces dernières années. Un manque d'investissement de 7 milliards sur 10 ans engendre une menace de fermeture des « petites lignes » de train.

CONCRÈTEMENT, ON FAIT COMMENT ?

1 Faire payer à l'avion sa juste part

les modes les plus pertinents sur le plan environnemental.

• Augmenter la **contribution climat** sur les compagnies aériennes pour chaque billet acheté pour un départ en France vers une destination nationale ou internationale à 20, 40, 50 et 100 euros selon la classe (éco ou affaires) et selon la distance du vol permettrait d'agir aussi sur les vols de longue distance. Les recettes de 3,5 milliards d'euros par an permettront de financer les solutions moins polluantes.

• **Supprimer l'exonération de taxe sur le kérosène** sur les vols intérieurs et internationaux et allouer une partie suffisante des recettes à l'accompagnement des salariés impactés pour leur assurer un avenir. L'abandon de tout projet d'aéroport ou d'agrandissement est indispensable car il pourrait créer un appel d'air, tout en portant directement atteinte à l'environnement et à la santé des riverains.

2 Rendre les trains du quotidien et de longues distances accessibles à tous

obtenir un train accessible et abordable, permettant dans le même temps de lutter contre la fracture territoriale.

• Pour y parvenir, un **plan d'augmentation des financements publics** visant à étoffer le réseau de lignes de trains de jour et de nuit sur tout le territoire, en commençant par la réouverture de lignes de train transversales, est nécessaire.

• La **baisse du niveau de TVA** sur les transports en commun et les trains à 5,5% au lieu de 10% et la généralisation des tarifs familles pourront faire baisser le prix du train.

• Enfin, pour réduire l'avion en Europe, l'offre transfrontalière de trains de jour et de nuit accessible et performante doit être significativement étoffée et mieux connue des passagers.

• L'interdiction des **lignes d'avion de court-trajet** quand une alternative ferroviaire existe est une mesure de bon sens pour privilégier

• **Revitaliser et préserver le patrimoine du réseau ferroviaire français** est clé pour

→ POUR ALLER PLUS LOIN

- Dossier, articles et publications <https://reseauactionclimat.org/dossiers/dossier-aerien-climat/>
- Un sondage montre que 70% des Français soutiennent la suppression des vols intérieurs là où une alternative existe. sondage Odoxa-Dentsu consulting juin 2019

ILS L'ONT FAIT

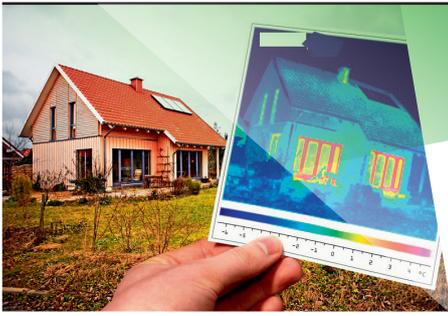
En Europe, six pays ont déjà mis en place une contribution sur les billets d'avion : le Royaume-Uni, l'Allemagne, l'Autriche, l'Italie, la Suède et la Norvège. Elle s'élève à 14€ en classe éco pour les vols inférieurs à 3200 km, et de 86€ pour les vols supérieurs à 3200 km au Royaume-Uni contre 1,5€ et 9€ en France. En Allemagne, la hausse de la taxe avion est allée de pair avec la baisse de la TVA sur le train.

Le Réseau Action Climat fédère les associations impliquées dans la lutte contre les changements climatiques

CONTACT

anne.bringault@reseauactionclimat.org
reseauactionclimat.org





PROPOSITIONS DES ONG
DU RÉSEAU ACTION CLIMAT
POUR LA CONVENTION
CITOYENNE POUR LE CLIMAT

réseau
action
climat
france

UN DROIT POUR TOUS À UN LOGEMENT À LA FACTURE D'ÉNERGIE ABORDABLE

C'EST IMPORTANT
POUR LE CLIMAT...



19 %
des émissions
de gaz à effet de
serre en France.

14,5 %

de dépassement du budget carbone
national de ce secteur en 2018

... ET LA JUSTICE SOCIALE

7

millions

de « passoires
énergétiques » en France



des logements du
parc locatif privé
(3,1 millions) sont
des passoires
énergétiques

→ POUR ALLER PLUS LOIN

- renovons.org
- <https://cler.org/wp-content/uploads/2019/09/CLER-2019-Contribution-reforme-CITE.pdf>
- http://www.planbatimentdurable.fr/IMG/pdf/191022_rapport_pbd_renovation_parc_locatif_vf.pdf

POURQUOI CETTE PROPOSITION ?

La rénovation des passoires énergétiques, les logements de classe énergie F et G, ne décolle pas. En France, il n'existe pas de critère de performance énergétique minimale à respecter pour pouvoir mettre un logement en location. Mettre en oeuvre des mesures pour les logements loués entraînera un mouvement de rénovations plus large. Créer une mesure réglementaire qui ne permette plus, dès 2025, de louer des passoires et accompagner les propriétaires à les rénover améliorera vraiment la facture, le confort et la santé des locataires tout en valorisant le bien pour les propriétaires.

CONCRÈTEMENT, ON FAIT COMMENT ?

1 Permettre que les passoires énergétiques ne soient progressivement plus louées • Engager la rénovation des passoires énergétiques mises en location peut se traduire par l'intégration d'un critère de performance énergétique (avec un minimum de 330 Kwh/m²/an qui exclut les logements avec une étiquette énergie F ou G) dans les normes de décence d'un logement dès que possible (1er janvier 2021). Ceci permettra aux locataires d'engager, au cas par cas, les propriétaires à faire des travaux.

- Plusieurs exemples historiques montrent que l'augmentation des critères minimums de confort imposés par la loi n'ont pas empêché le marché locatif de se développer :
- En 1984, 15 % des logements ne disposaient pas du confort sanitaire de base. En 30 ans, ce taux a été réduit à moins de 1 % selon l'Insee. Cette évolution importante pouvant nécessiter des investissements significatifs pour faire des travaux n'a pas eu d'impact sur le marché locatif, et a permis à plusieurs millions de ménages de bénéficier d'une augmentation de leur confort de base.
- La norme de décence révisée, il sera possible de ne plus permettre la location des logements passoires énergétiques de manière générale au 1^{er} janvier 2025, à la fin d'une période transitoire suffisamment longue pour permettre aux propriétaires de faire réaliser les travaux.

2 Accompagner les propriétaires pour le bien de leur logement et celui de leurs locataires • Il convient d'aider, par un programme spécifique ambitieux, les propriétaires bailleurs modestes. • Ils ne représentent qu'une petite minorité : 7 % des passoires du parc locatif privé (218 000 logements) appartiennent à des bailleurs très modestes, et 6 % (197 000 logements) à des bailleurs modestes.

- Pour eux, l'Agence nationale de l'Habitat propose déjà des aides aux travaux, qui pourraient être augmentées et simplifiées en cas d'obligation réelle de rénover.
- Pour les autres propriétaires bailleurs, le manque d'information sur les travaux à réaliser, les aides et les professionnels compétents constitue le principal obstacle, enjeu à traiter également avec de réels moyens dédiés. Par ailleurs, une prise en charge du coût des travaux en échange d'un conventionnement social du logement limité dans le temps est possible.

ILS L'ONT FAIT

Au Royaume-Uni, la qualité des logements est très mauvaise. Les objectifs réglementaires fixés par la Fuel Poverty Strategy tentent de pallier ce problème. Un logement qui n'atteint pas la classe C est interdit à la location, sachant que plus de 320 000 ménages vivent dans des logements qui n'atteignent pas la classe E.

Le Réseau Action Climat fédère les associations impliquées dans la lutte contre les changements climatiques

CONTACT

anne.bringault@reseauactionclimat.org
reseauactionclimat.org





PROPOSITIONS DES ONG
DU RÉSEAU ACTION CLIMAT

POUR LA CONVENTION

CITOYENNE POUR LE CLIMAT

réseau
action
climat
france

PRÉSERVER LES SOLS ET ARRÊTER L'ÉTALEMENT URBAIN

**C'EST IMPORTANT
POUR LE CLIMAT...**

280 000 hectares

d'espaces naturels supplémentaires
seront artificialisés d'ici 2030 si rien
n'est fait, soit un peu plus que la
superficie du Luxembourg.



Sur l'ensemble du territoire français,
on dénombre plus de 4 400 entrepôts
logistiques de plus de 5 000 m²,
occupant une surface de 78 km²,
équivalente à la superficie de la ville
de Strasbourg.

... ET LA JUSTICE SOCIALE

440 000 emplois

ont été supprimés aux États-Unis du
fait du e-commerce alors qu'il n'en a
créé que 178 000.



Les conditions de travail
dans la logistique sont
très difficiles:
automatisation et tâches
répétitives, cadence ultra-rapides et
contrôle des salariés, salaires au SMIC.

POURQUOI CETTE PROPOSITION ?

La préservation des sols est cruciale pour stocker le carbone. Leur artificialisation par la construction de bâtiments ou de routes contribue par ailleurs à augmenter les besoins en transports. C'est le cas en particulier pour les surfaces commerciales et les entrepôts logistiques implantés hors des centres villes. Un méga-entrepôt, c'est 1000 camions et 4 500 véhicules par jour. Ces derniers provoquent aussi la surproduction de produits au bilan carbone très lourd (39 vêtements et 13,5 produits électroniques par habitant vendus chaque année en France), tout en détruisant des emplois. L'État n'a pas pris de mesures pour limiter l'implantation et soutient encore des mégas projets comme l'entrepôt de 150 000 m³ d'Amazon à Brétigny-sur-Orge.

CONCRÈTEMENT, ON FAIT COMMENT ?

1 Moratoire sur les nouvelles surfaces commerciales et entrepôts logistiques pour le commerce en ligne

Le secteur des entrepôts logistiques est en pleine expansion en France : des hangars de 50 000 à 150 000 m² (20 à 60 piscines olympiques) voient le jour, comme la plateforme d'Amazon près d'Amiens. Acheter en ligne augmente les émissions liées au transport des produits : les distances à parcourir pour livrer les marchandises jusqu'aux boîtes aux lettres sont significatives, surtout avec le retour gratuit, les entreprises comme Amazon utilisent également l'avion pour assurer la livraison en 24h. Pour freiner l'artificialisation des sols, et limiter la surproduction, il est important d'agir sur les aménagements futurs qui vont conditionner le commerce et les transports pour des décennies. L'arrêt de toute nouvelle construction de surfaces commerciales et d'entrepôts pour le commerce en ligne permettrait de limiter l'étalement urbain, la surproduction et l'augmentation des besoins en transports.

2 Soutien aux centres villes, aux commerces de proximité et à l'accessibilité des services publics

Les centres-villes des communes de toute taille se désertifient, les commerces ferment et les habitants s'installent en périphérie. Cet abandon des centres engendre une pression sur les espaces agricoles et naturels périurbains, bétonnés pour répondre à ces nouveaux besoins. Stopper les nouvelles zones commerciales et entrepôts logistiques en périphérie, sera une première étape pour limiter la disparition des petits commerces en centre ville et permettre aux politiques de revitalisation (Programme Cœur de Ville : 5 milliards investis en prêts publics) de produire un effet. Préserver l'attrait des centres villes passe aussi par la création de stationnements mutualisés ou encore l'accessibilité des services publics pour limiter les déplacements contraints. Ces soutiens et aménagements pourraient être financés en partie par l'inclusion des places de marché du e-commerce dans la taxe sur les surfaces commerciales, qu'elles ne paient pas aujourd'hui.

→ POUR ALLER PLUS LOIN

- Rapport de France Stratégie « Objectif « zéro artificialisation nette » : quels leviers pour protéger les sols ? » <https://bit.ly/2NnYlnR>
- Sur le site de France Nature Environnement : <https://bit.ly/34DL54I>
- Sur le site des Amis de la Terre France : <https://bit.ly/2JTctTN>
- Courrier des maires, Quand l'Allemagne défend ses centres villes contre l'Union européenne, 2016 <https://bit.ly/36yoU18>
- Lyon Capitale, Entrepôt Amazon à Lyon : vers une annulation du permis de construire ?, octobre 2019 <https://bit.ly/2JWVnEV>

ILS L'ONT FAIT

Contre l'avis de la Commission européenne, l'Allemagne limite strictement les zones commerciales en périphérie pour préserver les commerces en centre ville. Seul 33 % du chiffre d'affaire commercial y est réalisé en périphérie contre 62 % en France. Mais l'Allemagne n'a pas adopté les mêmes mesures pour la vente en ligne, menaçant une partie des petits commerces qu'elle avait préservés jusqu'ici.

CONTACT

anne.bringault@reseauactionclimat.org
reseauactionclimat.org





PROPOSITIONS DES ONG
DU RÉSEAU ACTION CLIMAT

POUR LA CONVENTION

CITOYENNE POUR LE CLIMAT

réseau
action
climat
france

ACCÈS POUR TOUS À DES MENUS VÉGÉTARIENS ET BIO DANS LA RESTAURATION COLLECTIVE

C'EST IMPORTANT
POUR LE CLIMAT...

85%

de l'empreinte carbone de notre
alimentation au stade agricole provient
de la viande et des produits laitiers

(L'Empreinte énergétique et carbone de
l'alimentation en France – de la production à la
consommation, janvier 2019).

24% de l'empreinte
carbone des
Français est liée à leur alimentation
(Le revers de notre assiette, Solagro, 2019).

... ET LA JUSTICE SOCIALE

7 millions

d'élèves de la maternelle au lycée
mangent à la cantine (Greenpeace, déc.
2017). La restauration collective est
bien une restauration sociale

Plus de **5,5 millions**
de personnes sont en situation de
précarité alimentaire et ont recours
à l'aide alimentaire

POURQUOI CETTE PROPOSITION ?

Des sources scientifiques de plus en plus nombreuses établissent qu'une trop grande consommation de viande est nocive pour la santé tandis qu'une consommation de produits bio est bénéfique pour la santé (OMS 2015, Kesse-Guyot 2019, etc.). Une augmentation des repas végétariens et bio dans l'ensemble de la restauration collective aura de nombreux bénéfices : équilibre nutritionnel, diversification des protéines, simplification des questions confessionnelles, protection de la biodiversité, mais aussi économies réalisées au profit d'une augmentation des produits bio et locaux. Pourtant de nombreux lobbies de la viande et de l'agroalimentaire bloquent les avancées, notamment en ce qui concerne les recommandations pour les cantines scolaires.

CONCRÈTEMENT, ON FAIT COMMENT ?

1 Plus de repas végétariens dans toute la restauration collective • 2019-2021 : accompagnement solide des collectivités pour la phase expérimentale d'un menu végétarien par semaine dans la restauration scolaire. Cela devra passer par des formations en continu pour les métiers de la restauration collective (gestionnaires, cuisiniers, animateurs, nutritionnistes, acheteurs), la distribution de guides pratiques (techniques de cuisine relatives à l'alimentation durable, recettes de plats végétariens, gestion des gros volumes).
• 2022 : obligation pour toute la restauration collective (scolaire, sociale, santé, restaurants d'entreprises, etc.) de servir 2 repas végétariens par semaine pour les restaurants en service à table et un choix végétarien quotidien pour les self-services.

2 Soutien à l'approvisionnement bio local Si l'on veut avoir une chance d'atteindre les objectifs de la loi alimentation d'octobre 2018 (50 % de produits durables dont 20 % de produits bio dans la restauration collective d'ici à 2022), tout doit être mis en œuvre :
• un soutien à la structuration de filières bio locales, de légumes secs et d'élevages durables (aides financières des pouvoirs publics, fléchage des aides de la Politique Agricole Commune, etc.).
• un soutien financier aux restaurants collectifs s'engageant dans un approvisionnement en produits bio locaux pour les investissements matériels et immatériels nécessaires aux changements de pratiques (lutte contre le gaspillage alimentaire, menus végétariens, travail de produits bruts, etc.). Ces changements de pratique permettent de créer des économies réinjectées dans l'achat de produits de qualité et durables. Ce soutien financier est estimé à 330 millions d'euros par an pendant 3 ans dont 15 millions d'euros pour les territoires les plus fragiles.

→ POUR ALLER PLUS LOIN

- Viande et produits laitiers : l'État laisserait-il les lobbies contrôler l'assiette de nos enfants ? Greenpeace déc. 2017 (<https://bit.ly/2WWGYxK>)
- Cancérogénicité de la consommation de viande rouge et de viande transformée, OMS, 2015 (<https://www.who.int/features/qa/cancer-red-meat/fr/>)
- Retard dans la conversion des restaurants collectifs à l'alimentation durable (article co-écrit par la Fondation Nicolas Hulot et le Secours Catholique) : <http://www.fondation-nature-homme.org/magazine/retard-dans-la-conversion-des-restaurants-collectifs-l'alimentation-durable-le-ministere-de>

ILS L'ONT FAIT

En mars 2017, le Parlement portugais a adopté à une large majorité une loi imposant à tous les restaurants collectifs (écoles, universités, hôpitaux, etc.) de proposer chaque jour une option végétalienne (préparée sans produits d'origine animale).

Le Réseau Action Climat fédère les associations impliquées dans la lutte contre les changements climatiques

CONTACT
anne.bringault@reseauactionclimat.org
reseauactionclimat.org





PROPOSITIONS DES ONG
DU RÉSEAU ACTION CLIMAT

POUR LA CONVENTION

CITOYENNE POUR LE CLIMAT

réseau
action
climat
france

UNE AGRICULTURE MOINS INDUSTRIALISÉE

C'EST IMPORTANT POUR LE CLIMAT...



45 %

des gaz à effet de serre émis par l'agriculture française sont du méthane dont la cause principale est liée à l'élevage de ruminants (rapport HCC)

43 %

des gaz à effet de serre émis par l'agriculture française sont du protoxyde d'azote dont la cause principale est liée aux engrais chimiques de synthèse (rapport HCC)

... ET LA JUSTICE SOCIALE

En **20 ans**, les charges annuelles des paysans pour les intrants et services ont été multipliées par deux pour atteindre 60 000 euros par exploitation en 2009 (ADEME)



À même niveau de production et même surface, un élevage laitier en système maïs a besoin d'acheter 8 fois plus de tourteaux de soja qu'un élevage en système herbager.

→ POUR ALLER PLUS LOIN

- <https://bit.ly/34CVE7Q>
- Amis de la terre : <https://bit.ly/2JU0PbC>
- WWF, rapport « Pulse Fiction » : https://www.wwf.fr/sites/default/files/doc-2019-10/20191015_Rapport_Pour-une-transition-agricole-alimentaire-durable-min.pdf

POURQUOI CETTE PROPOSITION ?

Les fermes-usines, symbole de l'élevage industriel, concentrent un grand nombre d'animaux élevés sur de petites surfaces et sont soumis à la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Ces élevages sont souvent fortement dépendants des importations d'alimentation pour le bétail, en partie du soja provenant majoritairement d'Amérique du Sud et contribuant à la déforestation.

Un arrêt des fermes-usines et des importations de soja serait un formidable levier pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre liées à notre modèle agricole très industrialisé. Au contraire, les élevages davantage nourris à l'herbe (pour les ruminants) et aux légumineuses produites sur le sol français sont plus écologiques. Les légumineuses, produites en France sont une alternative au soja d'importation et aux engrais chimiques. Ces derniers contribuent aux émissions de protoxyde d'azote, puissant gaz à effet de serre. Les co-bénéfices sont nombreux : bien-être animal, ressource en eau, emplois agricoles, etc.

CONCRÈTEMENT, ON FAIT COMMENT ?

1 Arrêt des fermes-usines et soutien aux élevages durables

- Stopper les fermes usines en gelant tout projet de création ou d'agrandissement d'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) d'élevage soumise à autorisation.
- Soutenir de façon beaucoup plus ambitieuse les élevages les plus durables via la Politique Agricole Commune et les aides directes de l'Etat aux élevages.

2 Arrêt des importations de soja liées à la déforestation et soutien aux filières locales de légumineuses

- Stopper toute importation de soja qui contribue à la déforestation ou à la destruction d'écosystèmes.
- Appliquer le principe du pollueur-payeur aux engrais chimiques en renforçant la taxe sur les producteurs d'engrais chimiques (fortement utilisateurs d'énergies fossiles) et en appliquant une taxe sur les ventes d'engrais chimiques (en se basant sur les externalités négatives liées aux pollutions diffuses).
- Favoriser l'autonomie protéique des élevages (au niveau des élevages et au sein des territoires) par la PAC, le Plan Protéines Végétales et les collectivités. L'Etat doit aussi accompagner la restructuration et la création d'outils industriels de transformation des protéines végétales grâce notamment aux recettes générées par la taxe sur les engrais chimiques.

ILS L'ONT FAIT

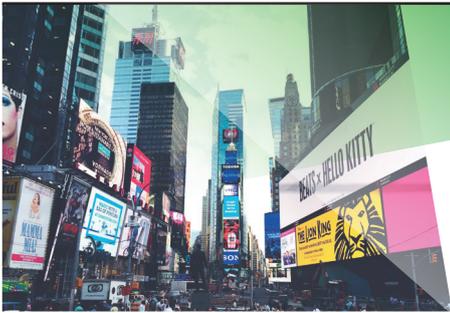
Avec la mise en place d'une taxe sur les engrais de synthèse et le développement d'une politique nationale de soutien à l'agriculture biologique, l'Autriche a considérablement réduit sa dépendance aux intrants chimiques et diminué ses émissions de gaz à effet de serre.

Le Réseau Action Climat fédère les associations impliquées dans la lutte contre les changements climatiques

CONTACT

anne.bringault@reseauactionclimat.org
reseauactionclimat.org





PROPOSITIONS DES ONG
DU RÉSEAU ACTION CLIMAT

POUR LA CONVENTION

CITOYENNE POUR LE CLIMAT

réseau
action
climat
france

RÉGULER LA PUBLICITÉ

C'EST IMPORTANT POUR LE CLIMAT...

L'automobile
est le

2^e

annonceur (financier
de publicité) en
France, derrière la
grande distribution



Un panneau publicitaire
numérique, c'est
l'équivalent de la
consommation
d'électricité de 3 familles
(hors chauffage)

... ET LA JUSTICE SOCIALE

1500 €*

C'est la part du prix d'une voiture
neuve qui finance la publicité

Entre **1200** et **2200**
messages publicitaires par
jour et plus de **15 000**
stimulis commerciaux

POURQUOI CETTE PROPOSITION ?

A l'image de la publicité automobile en France qui pèse 3,3 milliards** d'euros par an, de nombreuses campagnes promeuvent des produits et services, comme les voyages en avion, qui aggravent le dérèglement climatique. Leurs budgets sont sans commune mesure avec ceux des campagnes de sensibilisation aux transformations à conduire pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre. La publicité nous pousse à acheter des produits peu écologiques. Alors que l'État préconise dans la Stratégie nationale bas carbone de la réguler, toutes les tentatives dans ce sens ont été rejetées au Parlement.

CONCRÈTEMENT, ON FAIT COMMENT ?

1 Régulation des publicités pour des produits et services qui dérèglent le climat De même que la loi Evin interdit toute publicité directe ou indirecte en faveur du tabac et encadre celle en faveur des boissons alcoolisées, une loi Evin pour le climat devrait encadrer la promotion de biens et services néfastes au climat. Dans le secteur automobile par exemple, plusieurs pistes peuvent être étudiées : interdiction de publicité pour des véhicules dépassant certains seuils d'émissions ou un certain poids comme les SUV, mention beaucoup plus lisible des informations sur les émissions et des risques pour le climat ... Des services comme le transport aérien pourrait être également concernés par cette régulation de la publicité. Une mise en oeuvre progressive peut être envisagée pour permettre aux médias de trouver de nouvelles sources de financement.

2 Stop aux nouveaux écrans publicitaires et à la distribution d'imprimés publicitaires non sollicités Les écrans publicitaires lumineux constituent une pollution lumineuse et un gaspillage énergétique. De plus en plus nombreux, nécessitant de l'énergie et des ressources naturelles pour leur fabrication et consommant beaucoup d'énergie (à titre d'exemple, un panneau avec une face numérique consomme 7 fois plus que le plus énergivore des mobiliers non numériques), ces panneaux publicitaires ne sont pas utiles à la collectivité dans un contexte d'urgence climatique et de transition énergétique. Ils ne doivent par conséquent plus être autorisés. Afin de limiter la distribution d'imprimés publicitaires dans les boîtes aux lettres ainsi que les déchets générés par ces derniers, nous proposons d'inverser l'esprit du dispositif « Stop pub » en interdisant la distribution à domicile d'imprimés papier non adressés dès lors que l'autorisation de les recevoir n'est pas expressément affichée par l'apposition, sur la boîte aux lettres d'une mention visible indiquant cette autorisation (« OUI PUB »).

* 3,3 Mds de dépenses divisées par les 2,2 M de véhicules neufs vendus = 1500 €/véhicules
Source véhicules vendus : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2012702>

** Baromètre Unifié du Marché Publicitaire 2018 - Kantar - <https://www.kantarmedia.com/fr/newsroom/actualites-et-presse/bump-2018-barometre-uni-fre-du-marche-publicitaire>

→ POUR ALLER PLUS LOIN

• antipub.org

ILS L'ONT FAIT

Dagens ETC, un journal suédois, a décidé d'arrêter d'insérer les publicités des entreprises faisant la promotion de produits et services à base de combustibles fossiles, alors qu'elles représentaient 15 à 20 % de ses recettes publicitaires.

Le Réseau Action Climat fédère les associations impliquées dans la lutte contre les changements climatiques

CONTACT
anne.bringault@reseauactionclimat.org
reseauactionclimat.org





PROPOSITIONS DES ONG
DU RÉSEAU ACTION CLIMAT

POUR LA CONVENTION

CITOYENNE POUR LE CLIMAT

réseau
action
climat
france

RÉDUIRE LES VOLUMES DE TEXTILE ET SOUTENIR LES FILIÈRES LOCALES

C'EST IMPORTANT POUR LE CLIMAT...

Le secteur textile émet

8 %

des émissions mondiales
(4^e secteur le plus émetteur)

2,6 milliards

de vêtements vendus en France
chaque année, soit **39** par habitant,
alors que seul **1/3** est vraiment porté.

... ET LA JUSTICE SOCIALE

99,9 %

des vêtements que nous
consomons sont importés.

L'industrie du textile paie **les plus
bas salaires du monde** : moins
d'**1 dollar** de l'heure au Pakistan et
au Bangladesh

POURQUOI CETTE PROPOSITION ?

L'industrie textile a pris des engagements insuffisants pour réduire ses émissions de 40 % d'ici 2030 : planter des arbres pour « absorber » ses émissions et s'approvisionner en « meilleur » coton, non biologique. Les énergies utilisées pour la fabrication sont toujours aussi polluantes, les technologies de recyclage ont pris du retard - aujourd'hui seul 1 % des vêtements contiennent des fibres textiles recyclées - et les alternatives comme la location et la relocalisation de la production sont écrasées par la concurrence des vêtements à bas coût. Sans une réduction forcée de la vente de produits neufs d'ici 2030, il sera impossible de faire baisser les émissions du secteur textile de 40 %.

CONCRÈTEMENT, ON FAIT COMMENT ?

1 Réduction réglementaire des ventes de produits textiles neufs L'État peut imposer des plafonds annuels de vente de produits neufs aux entreprises textiles, pour atteindre une baisse des ventes de neuf de 25 % d'ici 2022 par rapport à 2019, puis de 40 % d'ici 2027. Cela concernerait les grands groupes textiles - Inditex (Zara, Bershka), Hertz et Mauritz (H&M et COS), Smcp (Sandro et Maje) etc - ainsi que les places de marché - Amazon, Vente privée, Zalando etc- vendant plus de 50 000 vêtements par an en France. Cette obligation ne s'appliquerait pas aux PME commercialisant moins. Pour laisser la possibilité pour les entreprises de gagner en parts de marché sur les autres, tout en respectant le plafond, elles pourraient réduire leurs ventes de neuf de 20 % « seulement », si les 0 à 5 % restant contiennent au moins 30 % de fibres de vêtements recyclés ou 60 % de fibres de coton certifié biologique.

2 Soutien aux filières locales de textile / alternatives locales La réduction de la vente de neuf à bas coût, qui écrase les alternatives locales, permettra de créer des emplois : développer la seconde main (Emmaüs emploie déjà 9 000 personnes, autant qu'Amazon) - y compris par les grandes marques ; soutenir les 9 800 retoucheurs et cordonniers, aux salaires souvent inférieurs au SMIC ; stimuler la location de vêtements. La marge de ventes supplémentaires pour des produits ré-incorporant des fibres recyclées soutiendra la collecte de vêtements usagés (que 36 % aujourd'hui) et le recyclage. Cette mesure devrait également s'accompagner d'un indice de durabilité sur les vêtements neufs (envisagé dans le projet de loi Economie circulaire) et d'un soutien au développement de la production locale de fibres biologiques et d'usines de tissage alimentées aux énergies renouvelables, permettant de se diriger vers une production textile locale vertueuse.

→ POUR ALLER PLUS LOIN

- Ademe, Modélisation et évaluation du poids carbone des objets du quotidien, 2018 <https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/acv-biens-equipements-201809-rapport.pdf>
- Quantis and the ClimateWorks Foundation, Measuring Fashion, 2018 https://quantis-intl.com/wp-content/uploads/2018/03/measuringfashion_globalimpactstudy_full-report_quantis_cwf_2018a.pdf
- Projet de loi économie circulaire (voté en décembre à l'Assemblée nationale) <http://www.assemblee-nationale.fr/15/projets/pl2274.asp>

ILS L'ONT FAIT

Les Certificats d'Economie d'Énergie ont créé une obligation pour les vendeurs d'énergie de réduire la consommation énergétique française, calculée sur leur part de marché. Entre 2018-2020, ils devront investir 2 milliards d'euros pour que les ménages réalisent des économies d'énergies, et réduisent la consommation finale.

Le Réseau Action Climat fédère les associations impliquées dans la lutte contre les changements climatiques

CONTACT

anne.bringault@reseauactionclimat.org
reseauactionclimat.org





PROPOSITIONS DES ONG
DU RÉSEAU ACTION CLIMAT

POUR LA CONVENTION

CITOYENNE POUR LE CLIMAT

réseau
action
climat
france

DEMANDER UNE RENÉGOCIATION DU CETA POUR TRANSFORMER LA POLITIQUE COMMERCIALE DE L'UE

C'EST IMPORTANT
POUR LE CLIMAT...

56%

de l'empreinte carbone des Français est liée aux importations qui ont presque doublé entre 1995 et 2016.



80%

de la déforestation est due au développement de l'agriculture, dont la moitié pour les pays de l'Union européenne.

... ET LA JUSTICE SOCIALE

46

c'est le nombre de molécules qui sont interdites en Europe mais autorisée au Canada, et qui peuvent être utilisées sur des exportations canadiennes vers l'UE. C'est donc une concurrence déloyale pour les agriculteurs européens pour un secteur qui est déjà en crise.

→ POUR ALLER PLUS LOIN

- Publication de la Fondation Nicolas Hulot et de l'Institut Veblen : Mettre le Commerce au service de la transition écologique et sociale. 37 propositions pour réformer la politique commerciale européenne. <http://www.fondation-nature-homme.org/sites/default/files/doc-commerce-fnh-veblen.pdf>

POURQUOI CETTE PROPOSITION ?

Le CETA – l'accord de commerce entre l'UE et le Canada – est le premier accord qui ne vise plus seulement à baisser les droits de douanes mais aussi à uniformiser les normes. Il va servir de modèle pour les 20 accords en cours de négociation avec plus de 80 pays. Le CETA est aujourd'hui un accord climaticide car il dérégule encore davantage le commerce mondial. Il faut donc le refuser pour pouvoir le renégocier pour en faire un accord, non plus de libre-échange, mais bien de juste échange afin qu'il serve de base pour les autres accords et qu'il participe à une mondialisation mieux régulée.

CONCRÈTEMENT, ON FAIT COMMENT ?

1 Refuser de ratifier le CETA

La France peut refuser de ratifier le CETA soit via un vote négatif de l'Assemblée Nationale et du Sénat soit suite à un référendum. En cas de non ratification, la France devra notifier à la Commission Européenne son impossibilité de ratifier. Le CETA, dont 95 % de l'accord est entré en vigueur de manière provisoire en septembre 2017, devrait alors s'arrêter. Ensuite, une nouvelle négociation pourra commencer pour trouver un nouvel accord respectueux de l'environnement.

2 Réformer la politique commerciale européenne

La politique commerciale ne repose pas uniquement sur les accords de commerce. Il existe différents outils à mettre en place pour aller vers un commerce international qui ne soit plus un frein mais devienne un levier pour la transition écologique :

• Mettre en place des réglementations internes pour les produits importés

Une taxe carbone aux frontières combinée à une hausse du prix du carbone européen et en supprimant toutes les exonérations existantes.

Une clause miroir pour que les denrées agricoles importées respectent les mêmes règles que celles produites dans l'UE (pas de farine animale, pas de pesticide interdit, respect des règles du bien être animal...).

• Sanctionner commercialement les pays qui tournent le dos à l'Accord de Paris

On peut sanctionner en augmentant ou en bloquant d'abord les importations des produits nocifs pour l'environnement comme par exemple la viande et le soja brésilien, ou le gaz de schiste américain.

• Transformer les accords de libre-échange en accord de juste échange

Prévoir des clauses qui permettent de suspendre l'accord dès qu'un État dévie de sa trajectoire de baisse d'émissions de gaz à effet de serre, retirer l'agriculture des accords de commerce et supprimer les tribunaux d'arbitrage, qui permettent aux investisseurs étrangers d'attaquer des politiques publiques qui seraient contraires à leurs intérêts devant des tribunaux d'exception. À titre d'exemple, la compagnie britannique pétrolière et gazière Rockhoper a attaqué l'Italie à la suite de l'interdiction votée par le Parlement italien en janvier 2016 de toute nouvelle activité d'exploration et de

production à moins de 12 milles marins de la côte afin de protéger le littoral des risques d'une marée noire. Pour ce faire l'entreprise se base sur le Traité sur la Charte de l'énergie alors même que l'Italie en est sortie.

ILS L'ONT FAIT

Il est possible de changer la politique commerciale et de refuser des accords. En 2012 par exemple, le Parlement européen avait refusé de ratifier l'accord ACTA (accord commercial anti-contrefaçon).

Le Réseau Action Climat fédère les associations impliquées dans la lutte contre les changements climatiques

CONTACT

anne.bringault@reseauactionclimat.org
reseauactionclimat.org





PROPOSITIONS DES ONG
DU RÉSEAU ACTION CLIMAT

POUR LA CONVENTION

CITOYENNE POUR LE CLIMAT

réseau
action
climat
france

ENGAGEMENT DES ENTREPRISES À ABAISSER LEURS ÉMISSIONS

C'EST IMPORTANT POUR LE CLIMAT...



18 % des émissions de gaz à effet de serre nationales proviennent de l'industrie, très concentrées dans une quarantaine de très grandes usines et dans quelques milliers de plus petits établissements.

13 % des émissions de gaz à effet de serre proviennent en plus des petites et moyennes entreprises, si l'on y inclut les trajets des employés et les approvisionnements (la farine du boulanger, le ciment du maçon...)

... ET LA JUSTICE SOCIALE

50 % de l'emploi en France se situe dans les petites entreprises privées, dont près de quatre millions d'indépendants



3,5 millions

de camionnettes utilisées par des PME et artisans devront être converties

→ POUR ALLER PLUS LOIN

- Avis du CESE « TPE-PME, comment réussir le passage à la neutralité carbone ? » qui a été approuvé par les représentants du patronat, des artisans et des libéraux, ainsi que par les syndicats de salariés : <https://www.lecese.fr/travaux-publics/tpe-pme-comment-reussir-le-passage-la-neutralite-carbone>
- Voir le site en anglais par <https://sciencebasedtargets.org/>

POURQUOI CETTE PROPOSITION ?

Pour préparer leur transformation, les entreprises doivent d'abord savoir d'où viennent leurs émissions de gaz à effet de serre. Elles ont déjà l'obligation de faire un état des lieux de ces émissions par un « bilan carbone » si elles ont 500 employés ou plus. En réalité, presque la moitié de ces dernières n'ont pas fait ce diagnostic. Toute mesure complémentaire risque de ne pas avoir l'effet désiré si le respect de la loi n'est pas tout d'abord assuré.

CONCRÈTEMENT, ON FAIT COMMENT ?

1 Amener les entreprises à s'engager sur la baisse de leurs émissions à 5 et 10 ans Les entreprises devraient s'engager sur une trajectoire carbone compatible avec les engagements nationaux. Beaucoup de très grandes entreprises ont fait calculer une trajectoire respectant l'objectif de hausse maximum des températures de 1,5°C. Ces entreprises savent ce qu'elles doivent faire, il leur reste à s'y conformer, ce qui est loin d'être le cas. Pour les autres entreprises, qui n'ont pas les moyens de se payer de telles études, c'est aux branches et aux fédérations professionnelles de réaliser une feuille de route d'engagements passant par une réduction forte des émissions à cinq ans et à dix ans.

2 Former les comptables et les gestionnaires au bilan carbone Seuls quelques secteurs ont entamé ce travail et c'est un problème, car une vision collective sur toute la chaîne, du fournisseur aux clients en passant par les transports, permet d'abaisser les émissions sans menacer l'emploi. Cela permet de planifier avec les banques le financement des investissements, et aussi la formation initiale et continue à l'échelle de notre pays et pas seulement de quelques entreprises modèles. Pour généraliser les feuilles de route de baisse des émissions dans les entreprises, il est urgent de former les comptables et les gestionnaires au bilan carbone pour leur permettre d'établir un diagnostic et un suivi. Cela devrait également être obligatoirement intégré dans toutes les formations d'entrepreneur.

ILS L'ONT FAIT

Des PME et des hôteliers en Suisse se sont engagés à des réductions massives de leurs émissions en échange de réduction des taxes carbone locales. En Allemagne, ce sont des « clubs locaux » d'entreprises qui se forment et modifient leurs pratiques, soutenues par les banques régionales.

Le Réseau Action Climat fédère les associations impliquées dans la lutte contre les changements climatiques

CONTACT
anne.bringault@reseauactionclimat.org
reseauactionclimat.org





PROPOSITIONS DES ONG
DU RÉSEAU ACTION CLIMAT
POUR LA CONVENTION
CITOYENNE POUR LE CLIMAT

réseau
action
climat
france

UNE FISCALITÉ ÉCOLOGIQUE PLUS JUSTE

C'EST IMPORTANT
POUR LE CLIMAT...

100€

la tonne de CO₂ en 2030 (44,6 € aujourd'hui) permettrait de réduire les émissions de 5%

7,5 centimes

d'euros par litre d'essence sont liés à la taxe carbone actuellement, à comparer au niveau total de taxe de 68 centimes par litre

... ET LA JUSTICE SOCIALE

Les **10%** des Français ayant les revenus les plus élevés émettent **3 fois plus** de gaz à effet de serre que les **10%** les plus pauvres

La taxe carbone pèse par contre **2,7 fois** plus sur les ménages ayant des revenus modestes par rapport aux **10%** des ménages les plus riches (en proportion de leurs revenus)*

POURQUOI CETTE PROPOSITION ?

La Cour des Comptes l'a rappelé le 18 septembre dernier : sans retour de la hausse de la fiscalité carbone, impossible de tenir les engagements de baisse des émissions de gaz à effet de serre que l'État s'est fixés. Pour être efficace, il faut que son taux augmente chaque année. Cependant, dans sa forme actuelle, la taxe carbone est injuste. Souvent les ménages modestes n'ont pas les moyens financiers d'accéder aux alternatives comme la rénovation performante de leur logement ou l'achat d'un véhicule moins polluant. Tout l'enjeu est donc de protéger les ménages à court terme contre un impact excessif sur leur pouvoir d'achat tout en augmentant les infrastructures collectives et les moyens mis à disposition pour qu'ils puissent prendre leur part à la lutte contre le changement climatique.

CONCRÈTEMENT, ON FAIT COMMENT ?

1 Un Revenu Climat pour les ménages vulnérables Ce revenu climat (sous forme d'un crédit d'impôt ou d'un chèque d'État pour les ménages non imposables) donnerait le temps et les moyens de s'adapter à celles et ceux qui en ont besoin, sans pour autant renoncer à l'incitation envoyée à l'ensemble de la vie économique du pays pour diminuer la consommation des énergies fossiles. Une partie des recettes de la taxe carbone (8 milliards en 2019) financerait ce dispositif. Le reste des recettes devra financer des solutions de transition**.

La mise en place d'un système de redistribution permettra de rendre la taxe carbone plus juste, condition sine qua non pour envisager une nouvelle hausse de la trajectoire de la taxe carbone.

2 Supprimer progressivement les niches fiscales Tous les secteurs ne paient pas la taxe carbone de manière équitable. De nombreuses exonérations et taux réduits sur les taxes sur l'énergie et le carbone sont accordés pour un total de 16 milliards d'euros par an. C'est le cas par exemple sur le kérosène de l'aviation qui n'est pas taxé. Par ailleurs, les entreprises sont responsables de 61 % des émissions nationales de gaz à effet de serre mais ne s'acquittent aujourd'hui que de 36 % de la fiscalité carbone. Pour être acceptée par les Français, la fiscalité écologique doit être juste et les exonérations doivent donc être progressivement supprimées. Le cap devrait être donné clairement et une trajectoire fixée sur plusieurs années pour arriver à supprimer toutes les subventions directes et indirectes aux énergies fossiles. Pour concilier climat et justice sociale, la concertation doit être menée sans tarder avec les secteurs concernés pour accompagner leur transition.

*Audrey Berry, Eloi Laurent (2019) « Taxe carbone, le retour, à quelles conditions ? », OFCE Working Paper 2019-06

** Un calculateur sera mis en ligne sur le site internet du Réseau Action Climat à partir du 13 novembre qui permettra de calculer à l'échelle du ménage le coût de la taxe carbone et différents scénarios de redistribution.

*** Murray, Rivers (2015) « British Columbia's revenue-neutral carbon tax: A review of the latest « grand experiment » in environmental policy », Energy Policy - November 2015 <https://www2.gov.bc.ca/gov/content/environment/climate-change/planning-and-action/carbon-tax>

→ POUR ALLER PLUS LOIN

- Audrey Berry, Eloi Laurent (2019) « Taxe carbone, le retour, à quelles conditions ? » <https://www.ofce.sciences-po.fr/pdf/dtravail/OFCEWP2019-06.pdf>
- Réseau Action Climat, FNH, WWF, Secours catholique, Alternatiba (2019) « Pas de transition écologique sans justice sociale : pour une contribution climat solidaire et un revenu climat » <https://reseauactionclimat.org/contribution-climat-solidaire/>
- Antoine Guillou - Terra Nova/ Quentin Perrier - I4CE (2019) « Climat et fiscalité : Trois scénarios pour sortir de l'impasse » <http://tnova.fr/notes/climat-et-fiscalite-trois-scenarios-pour-sortir-de-l-impasse>

ILS L'ONT FAIT

Les recettes de la taxe carbone en Colombie britannique (un prix de 40 dollars par tonne de CO₂ en 2019, 50 dollars en 2021) sont redistribuées à 100 % aux ménages et entreprises. L'évaluation montre que la taxe baisse les émissions de 5 à 8,5 % par rapport à un scénario sans taxe. Son impact est neutre sur le pouvoir d'achat des ménages.

Le Réseau Action Climat fédère les associations impliquées dans la lutte contre les changements climatiques

CONTACT
anne.bringault@reseauactionclimat.org
reseauactionclimat.org





PROPOSITIONS DES ONG
DU RÉSEAU ACTION CLIMAT
POUR LA CONVENTION
CITOYENNE POUR LE CLIMAT

réseau
action
climat
france

METTRE LA FINANCE AU SERVICE DE LA TRANSITION CLIMATIQUE

C'EST IMPORTANT POUR LE CLIMAT...

70 % des financements
énergétiques des
banques françaises
ont été fléchés vers les énergies
fossiles en 2016 et 2017

10 milliards €

ont été accordés par les banques
privées françaises entre 2016 et 2018
aux entreprises qui prévoient encore
la construction de nouvelles centrales
à charbon

... ET LA JUSTICE SOCIALE

8 400 milliards €

soit près de 4 fois le PIB de la France,
c'est l'actif total géré par les 5 plus
grosses banques françaises



Les banques et la Caisse
des dépôts et consignations
(CDC) collectent et gèrent
l'argent du LDDS de manière opaque.
Seule une petite partie de cet argent
financerait réellement la transition
écologique, les travaux d'économie
d'énergie dans les bâtiments anciens
ou l'économie sociale et solidaire.

→ POUR ALLER PLUS LOIN

- « Banques françaises, les fossiles rafflent la mise » (Oxfam France, novembre 2018) - https://www.oxfamfrance.org/wp-content/uploads/2018/11/BanquesFrancaises_Fossiles_Nov2018.pdf
- « COP21 +3, les banques françaises toujours au charbon » (Les Amis de la Terre, novembre 2018) - <https://www.amisdelaterre.org/IMG/pdf/notebanquescharbon261118.pdf>
- « Financer le chaos climatique, les banques françaises addictes aux énergies fossiles » (Les Amis de la Terre France, mars 2019) - https://www.amisdelaterre.org/IMG/pdf/4_5805293503416108382.pdf

POURQUOI CETTE PROPOSITION ?

Malgré les politiques volontaires adoptées par les banques sur le charbon et les hydrocarbures non-conventionnels, elles continuent de financer massivement la première cause des dérèglements climatiques. Alors que l'autorégulation a ainsi déjà fait la démonstration de ses limites, le Gouvernement appelle uniquement les acteurs financiers privés à prendre de nouveaux engagements volontaires. Il refuse de mettre en place des normes contraignantes, invoquant une violation du droit de la concurrence.

CONCRÈTEMENT, ON FAIT COMMENT ?

« Banques, assureurs et gestionnaires d'actifs doivent prendre des engagements d'arrêt de financement des activités les plus nocives pour le réchauffement climatique. [...] S'ils ne sont pas respectés, nous les rendrons contraignants » Bruno Le Maire 26/11/2018.

1 Les acteurs financiers doivent adopter une stratégie de sortie des énergies fossiles d'ici juillet 2020

Les acteurs financiers privés doivent adopter une stratégie de sortie des énergies fossiles alignée avec l'Accord de Paris, soit : 1. exclure dès aujourd'hui les entreprises qui prévoient de se développer dans le charbon et les énergies fossiles non-conventionnelles; 2. exclure dès aujourd'hui les entreprises très actives dans le charbon et les énergies fossiles non-conventionnelles; 3. s'engager à réduire à zéro l'exposition de leurs portefeuilles au charbon d'ici 2030 dans les pays européens et de l'OCDE et 2040 dans le monde, au pétrole et gaz d'ici 2040 dans les pays européens et de l'OCDE et 2050 dans le monde; 4. conditionner leurs soutiens à l'adoption par les entreprises de plans de fermeture progressive et juste de leurs actifs d'énergies fossiles alignées avec ce calendrier. Si elles ne le font pas, l'État devra mettre en place des normes contraignantes afin de garantir que les acteurs financiers adoptent une stratégie de sortie des énergies fossiles alignée avec l'Accord de Paris telle qu'identifiée ci-dessus, et une réorientation des flux financiers vers la transition énergétique.

2 Donner aux épargnants le pouvoir de choisir de financer la transition écologique

Une personne qui a la possibilité de mettre de l'argent de côté devrait être en droit de demander à ce que cet argent soit utile à la transition écologique. Les institutions publiques qui gèrent le livret A et le Livret de développement durable et solidaire (LDDS) doivent définitivement verdir leur projets d'investissements. Les banques et assurances privées devraient proposer par défaut à leurs clients et futurs clients une offre d'épargne responsable et durable à partir des labels existants (GreenFin et ISR). L'État pourrait accorder sa garantie publique pour aider à développer un nouveau produit d'assurance-vie très ambitieux sur le financement de la transition tout en restant peu risqué pour l'épargnant.

ILS L'ONT FAIT

Le Programme des Nations unies pour l'environnement (UNEP-FI) a lancé l'initiative « Asset Owner Alliance » (AOA). Les membres de l'AOA s'engagent à effectuer la transition de leurs portefeuilles vers des émissions financées nettes de gaz à effet de serre nulles d'ici 2050 en plus d'aligner leurs portefeuilles sur les objectifs de l'accord de Paris. En France, seule la Caisse des dépôts et consignation a rejoint l'alliance. Le Crédit Agricole a adopté une stratégie de sortie du charbon d'ici 2050 avec la fin de ses soutiens à l'expansion du secteur (2019). Les acteurs financiers néerlandais se sont engagés à publier une stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris (2019).

CONTACT

anne.bringault@reseauactionclimat.org
reseauactionclimat.org

